



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eau

Monsieur le Président de la COMOGYRE
SIVOM COMOGYRE
Mairie de MONTOY-FLANVILLE
9 rue Principale
57645 MONTOY-FLANVILLE

Dossier suivi par : Romain DECCO
Tél. : 03 87 34 33 64
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr
Réf. : RD/RS

Objet : **Dossier de déclaration concernant le rejet des
eaux usées des communes de Montoy-
Flanville et Retonfey – construction d'une
station d'épuration à MONTOY-FLANVILLE**
Accord immédiat
P.J. : Récépissé de déclaration
Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Metz, le 13 AVR. 2016

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Rejet des eaux usées des communes de Montoy-Flanville et Retonfey
Construction d'une station d'épuration à MONTOY-FLANVILLE**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **05 avril 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016-00143**
- Dossier réalisé par : **LVRD**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

.../...

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de MONTOY-FLANVILLE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie pour information :

- LVRD
7 Rue Du Château, 57645 Montoy-Flanville
- LOREAT
24b Route de Sarrebruck, 57645 Montoy-Flanville
- Mairie de MONTOY-FLANVILLE
9 rue Principale-57645 MONTOY-FLANVILLE
- AERM – V.DURR
- C.HYM

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU
PF, la chargée de mission Police de l'eau

VALÉRIE ANTOINE-POTIER



Chantal BICHLER